

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DAC 544 Subvention (4.000 euros) à l'Association L'Itinéraire (7e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Association L'Itinéraire ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'Association l'Itinéraire 33 bis, avenue de la Bourdonnais 75007 Paris; 2013_02594, 20576

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 4.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.